



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

### Rappel de vos critères :

Dans le département Rhône (69), vous avez fait l'Acquisition d'un bien en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), financé Sans emprunt, pour un prix de 340 000 €.

Résultat de l'évaluation en date du vendredi 13 juin 2025.

<b>Emoluments du notaire</b>	<b>3 914 €</b>
Emolument proportionnel de vente	3 114 € (dont 623 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
<b>Droits dus au Trésor Public</b>	<b>2 026 €</b>
Droits d'enregistrement	0 €
Taxe de publicité foncière	2 026 €
<b>Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)</b>	<b>340 €</b>
Frais de publication de vente	340 €
<b>Débours</b>	<b>600 €</b>
Estimation des frais annexes	600 €
<b>TVA</b>	<b>783 €</b>
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	783 €

**Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)**

**7 700 €**

### Répartition des frais

Le total des frais représente 2.26 % du prix d'acquisition dont 0.93 % destinés au Trésor Public.

